## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 26/09/2011

Réception par le Prefet : 26/09/2011

Publication: 16/09/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS





## Communication

à la Commission Permanente

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2011-9-11-1

Séance du vendredi 23 septembre 2011

## COMMUNICATION POINT SUR LES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE MOBILISES POUR LA GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention relative à la désignation d'un Organisme Intermédiaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen en date du 06 mai 2008 et celle du 25 juin 2010,
- le rapport du Président du Conseil Général
  - Donne acte au Président concernant la mobilisation des crédits d'assistance technique du FSE, pour les contrôles de service fait des tranches annuelles 2007, 2008, 2009 et 2010.
  - Précise que le montant de la recette prévisionnelle attendue au titre de l'assistance technique pour la période 2010/2012 est de 160 065 € (et non de 165 065 €). Celle-ci sera recouvrée au programme H 612, chapitre 74, fonction 541, nature 74771, code/programme 3046.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions